

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société romande d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 20 (1923)  
**Heft:** 12

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

*Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).*

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

*Secrétariat :*  
D<sup>r</sup> ROTSCHY,  
Cartigny (Genève).

*Présidence :*  
A. MAYOR, juge,  
Novalles.

*Assurances :*  
L. FORESTIER,  
Founex.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

*Monsieur F. COSANDIER, Le Chalet, Le Locle.*

VINGTIÈME ANNÉE

N° 12.

DÉCEMBRE 1923

SOMMAIRE — Nécrologie : Fritz Wittwer. — Administration. — Assurances. — Rapport présidentiel. — Exposition d'horticulture et d'apiculture à Neuchâtel. — Conseils aux débutants pour décembre, par SCHUMACHER. — A propos de l'acariose, par BORLOZ. — Les nuages noirs, par PÉCLARD. — La granulation du miel (suite et fin), par Alin CAILLAS, ing<sup>r</sup> agricole. — La lutte contre la loque dans la Suisse alémanique (suite et fin), par le D<sup>r</sup> E. R. — Prix du miel et sa vente, par H. POCHON. — Critiques au rapport du préposé aux assurances, par GRIGON, insp. cant. — Le miel et les microbes, par M. L. Mc. MURRY. — Méfaits du miel, par A.-G. M. — Rapport général sur les pesées en 1923, par François SAVARY. — Bibliographie. — Recettes. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers (illustr.). — Dons reçus.

## FRITZ WITWER

La grande et mystérieuse faucheuse vient de faire son apparition dans notre Section de Sierre en nous enlevant un de nos meilleurs membre et ami, M. Fritz Wittwer, à l'âge de 71 ans.

Apiculteur de vieille souche depuis de nombreuses années il faisait partie de la société, il était un des fondateurs de la Section ; menuisier de son métier il était toujours à la recherche du progrès apicole ; son magnifique rucher, d'une tenue impeccable, faisait plaisir à voir d'autant plus qu'il avait été construit de ses propres mains. D'un abord très agréable il jouissait de l'estime et la confiance de tous, ne

manquait jamais d'assister aux réunions et avait, disait-il, toujours quelque chose à apprendre. Il laisse un fils qui était son bras droit.



au rucher ; nous sommes heureux d'apprendre que celui-ci continuera à diriger le rucher de son père.

Nous regrettons sincèrement la perte de ce vieil ami dont nous gardons les plus affectueux souvenirs.

Tous ceux qui l'ont connu s'associent avec nous pour exprimer à sa famille notre profonde sympathie.

*R. Heyraud.*

---

## ADMINISTRATION

Nous rappelons à MM. les caissiers des sections l'avis paru dans le numéro d'octobre, concernant le nombre des membres en 1923 (page 222).

Nous rappelons aussi que les listes des membres *pour 1924* doivent parvenir à l'administrateur pour le 10 décembre, afin que le numéro

de janvier (qui paraît à fin décembre), puisse être envoyé correctement. Il est donc de toute nécessité d'envoyer les remboursements *au début de novembre*, puisqu'il faut un délai de 15 jours à la poste pour le recouvrement des dits.

Les membres des sections doivent attendre le remboursement pris par le caissier de section ; l'envoi direct au caissier central ne fait qu'augmenter le nombre des écritures.

Les *membres isolés* (ne faisant partie d'aucune section) ou simples abonnés s'acquittent par compte de chèques II. 1480, en versant 6 fr.

Les abonnés étrangers voudront bien payer par mandat postal la somme de 7 fr. (valeur suisse). *L'administrateur.*

---

## ASSURANCES

---

(Vols et déprédations).

Les membres de la Romande sont informés que la Société d'assurances l'« Helvétia », a résilié, à partir du 16 novembre 1923, le contrat que nous avons passé avec elle. Le solde passif de son bilan se soldant par un déficit de 1687 fr.

Les accidents, vols ou déprédations, dont pourraient être victimes les sociétaires, cessent donc de jouir de l'assurance dès la même date.

Le Comité présentera des propositions à Messieurs les délégués.

*L. Forestier.*

---

## RAPPORT PRÉSIDENTIEL

---

Nous avons reçu de M. L. Dumard, à Yverdon, un article protestant contre les appréciations émises par M. Mayor à propos du vote du 3 décembre (voir page 112), lui reprochant de traiter de politique dans notre journal. Comme l'article de M. Dumard est lui-même exclusivement « de la politique », nous croyons déférer à son vœu si nettement exprimé en évitant de déchaîner une polémique interminable dans le *Bulletin* ; c'est pourquoi le dit article ne sera pas inséré.

*Le Comité de rédaction.*

---

## EXPOSITION D'HORTICULTURE ET D'APICULTURE

---

Neuchâtel, novembre 1923.

Chers collègues apiculteurs,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que Neuchâtel organise une Exposition d'horticulture et d'apiculture qui aura lieu du 6 au 15 septembre 1924.

Désirant que les apiculteurs romands puissent faire valoir au public les excellents produits de leurs ruchers, les organisateurs ont retenu un vaste hall espérant que par groupe, par section ou isolément, les producteurs voudront bien leur envoyer leurs plus beaux échantillons.

Les constructeurs de pavillons et de ruches, d'appareils et de matériel apicole auront, sous abri ou dans les pelouses, des emplacements à leur choix pour y démontrer les spécialités de leur industrie.

Nous nous adressons aussi aux Comités de la Romande et des sections pour leur appui effectif de participation et leur présence à ces journées que nous souhaitons ensoleillées pour les visiteurs et les abeilles, instructives pour les apiculteurs, fructueuses en commandes pour les exposants.

Les demandes d'inscriptions et de renseignements seront reçues avec plaisir par le président du Comité de l'apiculture :

Alfred Scherf, Neuchâtel.

## CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR DÉCEMBRE

Il est bien compréhensible que nos conseils pour ce mois se borneront à peu de chose.

Et pourtant nous avons reçu de M. le Dr Morgenthaler, bien connu de nos lecteurs, une invitation que nous transmettons à tous. Il s'agit de *bien surveiller nos colonies en hiver*. — *L'acariose* tout d'abord s'observe avec le plus de facilité en hiver, par l'extérieur entendons-nous, sans fourrer notre nez à l'intérieur des ruches que vous avez bien calfeutrées. Et comment alors ? Voici : Par les journées ensoleillées, alors que vos abeilles viennent saluer joyeusement leur grand ami le soleil, observez vos colonies ; vous verrez peut-être (je ne vous le souhaite pas) des abeilles quitter aussi leur demeure ; mais incapables de voler, elles se traînent sur le sol, entre les brins d'herbe ou grimpant à ceux-ci, comme des fourmis. — En été, il est rare de trouver d'aussi grandes quantités d'abeilles malades, et l'on y prend moins garde, et l'herbe, plus grande, vous cache ces pauvres bêtes. Pour le *noséma*, il en est de même ; c'est en hiver aussi qu'on peut le plus facilement noter les colonies suspectes.

Voici comment vous procéderez : Observez spécialement :

1° Les colonies qui ont beaucoup de cadavres. 2° Celles qui tachent de dysenterie la planchette de vol. 3° Celles qui, au printemps précédent, ont eu beaucoup de peine, sans raison exceptionnelle connue, à se développer. Vous recueillerez, *en les séparant par colonies*, une poignée environ de ces abeilles malades ou mortes que vous placerez dans des boîtes, et vous expédiez le tout dans un emballage ferme et solide à « *Station fédérale de bactériologie Liebefeld* (Berne).

L'examen de ces abeilles se fait gratuitement pour le moment, tandis que l'examen des *rayons* suspects se paie 1 franc.

Encore une fois, je ne vous souhaite pas d'avoir à faire cet envoi, mais ce que nous désirons c'est que tous fassent l'observation ci-dessus et contribuent ainsi à faciliter à notre dévoué Dr Morgenthaler la belle tâche qu'il s'impose pour notre bien d'explorer avec toute sa science le trop vaste domaine des maladies des abeilles.

J'ai à vous recommander autre chose encore, c'est notre *Agenda apicole romand* dont il est fait mention d'autre part, puis l'achat aux prix réduits indiqués de l'*Abeille et la ruche* (7 fr. 20) ; l'*Apiculture intensive et élevage des reines* (6 fr.) ; le *Système Dadant* (4 fr.).

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, l'achat de ces livres est une fructueuse opération, car la dépense faite ainsi vous en épargnera bien d'autres, et vous rapportera un gros intérêt. Les *prix indiqués sont les prix réduits*, la Société romande prenant à sa charge les frais et jouissant d'un subside fédéral. Ce sont de jolis cadeaux à faire et votre malice saura bien trouver le moyen de vous les faire offrir par votre gracieuse moitié ou par quelqu'un d'autre qui vous veut du bien... en tout cas par vous-même, ce qui est peut-être le moyen le plus sûr et le plus économique.

Laissez-moi vous recommander encore notre bibliothèque (toute gratuite, y compris ports aller et retour, emballage) qui a rendu tant de services et reste prête à en rendre davantage encore si possible. Son catalogue coûte 50 centimes et le supplément 30 centimes, franco.

Pour vous reposer de la lecture, sans sortir de la bonne chambre chaude, profitez des longues soirées en préparant vos cadres en vue de la prochaine campagne. La température de votre chambre facilitera l'opération, la cire est plus malléable et... l'essaim à loger sur les dites feuilles gaufrées n'est pas encore suspendu à l'arbre ! La bonne odeur de la cire vous transporte... par le nez à la saison heureuse et radieuse où tout est floraisons et parfums et fait oublier les frimas, les chemins boueux et les morsures de la bise.

Bonne fin d'année à tous nos lecteurs et qu'on veuille bien ne pas trop en vouloir au rédacteur de ces « Conseils aux débutants » pour leur monotonie involontaire ; qu'on veuille bien se mettre à sa place : il doit se confiner dans les mêmes détails, s'interdire des incursions dans le domaine scientifique ou de discussion, il est forcé de faire du « rabâchage » et souffre le tout premier de cette nécessité, si nécessaire pourtant aux débutants.

Daillens, 19 novembre.

Schumacher.

## A PROPOS DE L'ACARIOSE

Ayant eu, au début d'octobre, cette terrible maladie dans mon rucher, et opéré la destruction de deux ruches infectées, je me permets d'attirer l'attention de tous les apiculteurs, sur le danger que fait courir ce nouveau fléau à nos chères butineuses, ainsi qu'au portemonnaie de leurs propriétaires.

Je ne crois pas me tromper en conseillant à ces derniers de bien surveiller leurs colonies, surtout cet hiver, et cela par une belle journée, succédant à une période pluvieuse et froide, qui permette aux abeilles de sortir en masse pour se vider. Observez bien vos abeilles, et si, à ce moment, vous en apercevez quelques-unes à terre ne pouvant reprendre leur vol, et se frottant l'abdomen et la tête avec leurs pattes, comme si quelque démangeaison les tourmentait ; faites votre possible pour repérer la ruche à laquelle ces bestioles appartiennent, et envoyez-les à l'Institut du Liebefeld. Une demi-douzaine d'abeilles de chaque ruche suffisent et il est bon de dire que l'examen est absolument gratuit. Si la maladie est constatée, l'apiculteur intéressé avertira immédiatement l'inspecteur de la loque, ou *M. Forestier*, à Founex, qui feront le nécessaire pour la destruction du contenu vivant des ruches atteintes, et pour fixer l'indemnité due pour chaque colonie détruite.

C'est par une grande attention de tous que nous pourrons juguler ce mal, qui menace de prendre de grandes proportions. Vous dire par quel hasard l'acariose s'est déclarée chez moi est chose difficile, mon cas est isolé, et aucun essaim, ni matériel du dehors, n'a été introduit dans mon rucher. Evidemment, un foyer encore inconnu peut exister dans la région, et le pillage, assez prononcé depuis le mois de juillet, peut en être la cause. Il se peut aussi que cette maladie soit introduite et véhiculée par d'autres insectes que les abeilles et les guêpes ?

Cette maladie a été décrite plusieurs fois dans le *Bulletin*, et cela par la plume autorisée de M. le Dr O. Morgenthaler ; elle est due à un acare, ou pou minuscule, qui s'introduit dans les trachées de l'abeille et s'y multiplie en se nourrissant de son sang.

Aucun remède n'est encore connu, et le traitement par la fleur de soufre, préconisé dans le *Bulletin* d'avril comme une panacée infail-  
lible, n'a aucun effet (ce n'est qu'un poisson d'avril), l'ayant expérimenté moi-même. Il sera bon de relire les numéros d'avril et de mai à ce sujet.

Je crois aussi utile de dire ici qu'une trop parfaite uniformité dans la disposition, la forme et la couleur des ruches, peut être une

des causes de la propagation des maladies, là où elles existent. Que de fois ne voit-on pas de belles rangées de ruches alignées comme des soldats de la garde, et toutes pareilles.

L'orphelinage est plus fréquent dans ces ruchers par le fait que, dans son vol de fécondation, la reine n'ayant pas été à l'école pour apprendre à compter se trompe de ruche et va se faire massacrer à son retour dans une ruche voisine. Supposons maintenant qu'une abeille malade se trompe de ruche, ce qui est fréquent comme l'a fort bien dit M. Morgenthaler, inutile de dire que la ruchée qui a accueilli l'abeille malade de sa voisine contractera presque infailliblement la maladie, que ce soit la loque, l'acariose ou toute autre infirmité. Donc, des points de repère pour vos abeilles s. v. pl., vous aurez plus de chance d'arrêter la maladie quelle qu'elle soit.

Il est bien entendu que tout ce qui est dit dans ces quelques lignes a déjà été développé par vos maîtres, et n'ai nullement la prétention de faire miennes ces quelques considérations, c'est seulement pour rappeler aux négligents (et il y en a beaucoup dans notre corporation) de suivre à la lettre les conseils de nos maîtres en apiculture et se conformer strictement aux ordonnances et aux lois qui ont pour but d'empêcher la destruction des ruchers. *Borloz.*

---

## LES NUAGES NOIRS

---

Frenières, hameau charmant, paisiblement assis sur la rive droite de l'Avançon, au milieu d'une guirlande formée de somptueuses forêts de sapins et d'érables et de prés d'astrance fleuris, est sans conteste une des plus fraîches oasis qu'abritent nos Alpes vaudoises.

C'est dans ce paradis embaumé que mes abeilles naissent, travaillent et meurent.

Le mois de juillet venu, avec ses chaleurs torrides, alors qu'à Montreux on ne respire plus, c'est cet ami Laeser ou bien Fankhauser qui s'exile quelques jours là-haut, pour prendre un peu de cet air frais du vallon, évitant ainsi une trop forte diminution de leurs réserves, si jalousement amassées (100 et 103 kg.) C'est le poids « plume » de ces messieurs !

A Frenières, c'est à ce moment de l'année qu'on prélève la récolte ; on opère dans un local spécial, où un vieil extracteur, par son ronflement, trouble pour quelques jours le calme imposant de ce site, chanté par tant de poètes. Le soir venu, on va s'asseoir sur le pas de porte du carnozct, une bouteille de vin frais est ouverte, on allume une pipe, l'ami de Montreux raconte des histoires et les autres

rient à haute voix... Tout ceci, c'est joli, c'est gentil ; mais après les pages roses du livre, il en reste encore de couleur sombre et voici ce qui y est écrit :

Dans ce même rucher, j'ai eu ce printemps à lutter avec une terrible maladie qui affecte les abeilles adultes. Je me fais un devoir de décrire aux lecteurs du *Bulletin*, le plus brièvement possible, la marche de cette maladie, pour la bonne raison qu'elle n'est pas très connue dans le monde apicole.

A ma première visite de printemps qui eut lieu les premiers jours d'avril, rien d'anormal : peu de mortalité, pas de dysenterie ; trois orphelines sur quarante colonies. Conclusion : bon hivernage. Le 19 du même mois, seconde visite. Malgré une série de beau temps, toutes les colonies, plus ou moins, sont décimées à un point que je dus restreindre plutôt que d'agrandir ; couvain disséminé mais sans aucune larve malade. A l'extérieur, rien d'anormal. Le fait, que j'attribuais à une forte dépopulation de printemps, me paraissant toutefois extraordinaire, je prélevai quelques abeilles et un morceau de rayon que j'expédiai tout de suite au Liebefeld. M. le Dr Morgenthaler, homme prudent, ne me donna pas entièrement les résultats de son analyse ; pour une étude plus complète, il me pria de lui envoyer, une seconde fois, un échantillon d'abeilles. C'est ce que je fis le 2 mai, lors de la troisième visite. Pendant ces douze jours, la maladie s'était accentuée d'une telle façon que j'ai dû enlever et fondre une cinquantaine de cadres contenant tous de grandes plaques de couvain, mais non couverts par les abeilles. Plusieurs colonies n'avaient plus qu'un cadre avec quelques cellules de couvain operculé et des œufs. Je croyais mon rucher perdu ; les butineuses sortaient mais ne rentraient plus.

Le 4 mai, je reçois de Berne la nouvelle que mes abeilles sont atteintes du « Noséma ».

Pas de remède. Dès lors, je suivis de près l'évolution de la maladie. Durant le mois de mai, huit colonies, les plus atteintes, ne contenant plus que quelques centaines d'abeilles, désertèrent leur ruche ; dix autres, quoique très atteintes se reconstituèrent peu à peu durant le mois de juin (grâce au mauvais temps) et lorsque la grande récolte arriva, en juillet, tout le rucher se métamorphosa comme par enchantement ; les meilleures ruchées me remplirent deux hausses et les plus faibles avaient tout de même quelque surplus.

A la mise en hivernage, toutes les colonies contenaient de fortes populations, saines et vigoureuses, si bien que quoique le rucher fût un peu diminué, je me résignai facilement dans l'espoir que l'année

prochaine les essaims combleraient les vides et que j'en serais ainsi quitte pour la peur.

Mais..., il y a un mais ! Dans un entretien particulier avec M. le Dr Morgenthaler, au cours duquel je lui faisais part de ma satisfaction bien légitime de savoir mes colonies guéries, il me dit : Oui, mais... ça reviendra l'année prochaine !

Voilà, amis lecteurs, dans quelle anxiété le savant du Liebefeld m'a laissé.

*Péclard.*

## LA GRANULATION DU MIEL

(SUITE ET FIN)

L'analyse de nombreux échantillons de miel nous a permis de constater qu'il existait réellement une relation entre la composition chimique d'un miel et la facilité avec laquelle il granulait.

A titre d'indication, nous pouvons les classer dans l'ordre suivant :

- 1° Miels riches en saccharose (au-dessus de 6 %).
- 2° Miels ayant une composition normale (de 2 à 5 % de saccharose).
- 3° Miels contenant de 2 à 5 % de dextrines.
- 4° Miellats (5 à 12 % de dextrines).

L'examen de ce petit tableau nous permet de remarquer deux faits :

a) La saccharose, sucre cristallisant facilement favorise par sa présence la granulation du miel.

b) Au contraire, la dextrine, si abondante dans les miellats, retarde et même empêche parfois complètement les miels de granuler.

Dans le tableau suivant, nous indiquons pour quelques miels, outre la teneur en saccharose et en dextrine, la rapidité de granulation, celle-ci étant représentée par les chiffres 1, 2, 3, etc.

Relation entre la composition du miel et sa vitesse de granulation.

Nature du miel	Composition sommaire			Vitesse de granulation	Observations
	Eau	Saccharose	Dextrine		
Miel de Colza	22,5	8	0,12	0,5	Les chiffres *indiquant la vitesse de granulation correspondent sensiblement à des mois. 0,5 veut dire 1/2 mois, soit 15 jours. 1 veut dire 1 mois. 1,5 veut dire 1 mois 1/2. etc.
Miel de Sainfoin	24	6,3	0,10	1	
Miel de Bruyère	24,7	5	1,3	1,5	
Miel de Labiées	24,7	4,7	1,5	2	
Miel de Sarrasin	25,00	4,3	2	3	
Miel d'Acacia	25,3	4	1,7	6	
Miel de Tilleul	25,5	3,6	5	7	
Miellat de Sapin	26,3	3,2	10,8	} Ne granule pas	
Miellats divers	26,9	3	11		

Il était indispensable de connaître les diverses causes qui influencent la granulation du miel pour pouvoir en faire découler un certain nombre de faits qui seront, dans la pratique, de la plus grande utilité pour les apiculteurs.

Ceux-ci se classent en deux catégories :

1° Ceux qui, pour satisfaire à la demande de leur clientèle, vendent leur miel à l'état liquide ;

2° Et ceux qui, pour la même raison, tiennent à le vendre cristallisé.

Il est inutile de discuter ici les avantages et les inconvénients des deux systèmes. Ils ont chacun leurs adeptes ayant tous de bonnes raisons pour préférer leur goût à celui des voisins et l'on sait que dans ces sortes de questions, la discussion est inutile.

Nous allons donc passer en revue, successivement la méthode à employer pour obtenir ces deux catégories de miels.

#### *Préparation du miel liquide.*

Nous devons appliquer dans cette préparation un procédé permettant de maintenir le plus longtemps possible l'état de sursaturation dans lequel se trouve le miel fraîchement extrait.

Pour cela, il nous suffira de prendre exactement le contre pied de ce qui a été dit pour provoquer la granulation. Les conditions suivantes devront se trouver réalisées :

1° Conservation à une température constante et relativement élevée, entre 15 et 20°.

2° Atmosphère non pas humide, mais beaucoup moins sèche que pour obtenir la granulation.

3° Le miel doit être laissé en repos.

4° Eviter à tout prix le contact de miel cristallisé.

Un meilleur procédé qui permet de réunir à peu près toutes ces conditions est la pasteurisation. Elle consiste à élever la température du miel jusqu'à 50 ou 60° et à laisser refroidir très lentement.

Si l'on prend la précaution de conserver le miel ainsi obtenu dans des flacons bien bouchés, hermétiquement bouchés pour éviter tout contact avec l'air extérieur, on peut très facilement garder liquide du miel pasteurisé pendant près de deux années, ce qui, dans la pratique, est largement suffisant.

Nous devons dire toutefois que, s'il s'agit de pasteuriser d'assez grandes quantités de miel, il est bon d'en connaître la composition préalablement.

Si en effet, nous nous rapportons au tableau précédent, nous verrons pour les raisons déjà indiquées, que certains miels ont une facilité de granulation que d'autres ne possèdent pas. Sans nous adresser à des miellats, il sera préférable de nous adresser à des miels d'acacia ou en général à des miels riches en dextrines et pauvres en saccharose. Le résultat sera atteint bien plus facilement et presque sans risques.

Mais tous les miels ne répondent cependant pas à ces conditions et sans avoir recours à aucun procédé répréhensible, il est donné à tout apiculteur d'améliorer son miel et de le rapprocher des conditions théoriques dans le détail desquelles nous sommes entré tout à l'heure.

Avons-nous affaire à un miel facilement cristallisable que nous désirons conserver liquide ? Il suffit de lui mélanger dans une proportion à déterminer une certaine quantité d'un miel ayant la faculté opposée. Nous obtenons ainsi un produit moyen qui se conservera liquide, après pasteurisation, le maximum de temps.

#### *Préparation du miel granulé.*

Les conditions à réaliser nous sont exactement indiquées au début de cette étude. Il nous suffit de provoquer la rupture d'équilibre existant au sein de la solution sursaturée pour déterminer sa granulation.

D'après ce que nous savons déjà, nous voyons que tous les miels riches en dextrines doivent être éliminés. Il est par conséquent inutile d'essayer de faire granuler un miellat. Nous rechercherons donc, de préférence, les miels riches en saccharose et après mélange avec un miel de même provenance si possible, déjà cristallisé, nous devons obtenir la granulation complète en quelques jours.

Ici le même palliatif peut être employé, si le produit soumis à l'opération est manifestement trop pauvre en saccharose et trop riche en dextrine. Un mélange convenable, l'addition raisonnée d'un miel ayant les caractéristiques inverses produira l'effet voulu. Le mélange aura encore pour excellent effet de brasser la masse, de répartir les cristaux uniformément et d'obtenir un miel granulé finement et d'une façon parfaitement homogène.

Nous pensons avoir projeté quelque lumière sur cette question encore obscure de la granulation du miel. Les apiculteurs, qui connaissent maintenant le mécanisme intime de cette transformation physique, sauront quel ensemble de conditions il leur faut réaliser pour obtenir ce qu'ils désirent.

*Alin Caillas, ing<sup>r</sup> agricole.*

## LA LUTTE CONTRE LA LOQUE DANS LA SUISSE ALÉMANIQUE

(SUITE ET FIN)

---

M. Leuenberger, en parlant des débuts de l'assurance alémanique en 1908 - 1909, insiste sur le grand travail qui dut être fait pour établir une statistique des apiculteurs et des colonies et je le comprends bien en voyant qu'au début de la première année il y avait 7035 apiculteurs avec 88.741 colonies et je le comprends encore mieux du fait que j'ai la conviction intime qu'à la base de la lutte il devrait y avoir *une inspection obligatoire de toutes les ruches d'un canton* et que je sais combien nous avons de peine, à Genève, à procéder de cette manière qui est la nôtre.

En 1908, M. Leuenberger indique dans sa statistique 138 ruchers atteints en Suisse alémanique avec 347 colonies malades dont 254 furent détruites avec leurs rayons. Les 93 autres colonies furent soumises à des essais de traitement (cadres, rayons détruits et abeilles réduites à l'état d'essaims artificiels dans des ruches désinfectées, selon la méthode américaine) et on peut parler d'une certaine réussite puisque l'année suivante le 4 % seulement de ces 93 colonies présenta une récurrence. Le déficit de la première année fut de 3000 francs qui furent couverts par le fonds fédéral des épizooties ce qui prouve que l'union fait la force et que la Suisse romande aurait également des chances de jouir des faveurs fédérales, si elle avait une organisation uniforme dépendant de la Société romande d'apiculture. C'est ce que relève indirectement M. Leuenberger au chapitre X dans lequel il compare ce qui se fait cantonalement dans la Suisse romande où les différentes sections jouissent d'une plus grande autonomie et agissent pour leur propre compte.

Je suis bien d'accord avec M. Leuenberger que pour un rouage aussi spécial que l'assurance loque, les gouvernements cantonaux sont moins bien armés et travaillent avec plus de frais que si le tout était centralisé entre les mains du Comité de la Romande, mais il faut convenir que la Suisse romande a déjà obtenu d'excellents résultats avec les ressources seules des apiculteurs et qu'ils seraient encore meilleurs si nous avions à Berne certaines attaches avec la Caisse fédérale. Il semble que la force des choses nous mène peu à peu à ce résultat et c'est toujours avec plaisir que je constate chaque année une progression de nos relations avec le Liebefeld, car c'est là la voie qu'il faut poursuivre pour arriver à une assurance obligatoire qui

nous permettra également de compter le 90 % d'assurés en Suisse romande comme c'est le cas dans la Suisse alémanique.

Avec les années l'assurance alémanique s'est développée et ses bons résultats se traduisent par une régression des cas de loque de 1,4 % à 0,4 % par rapport aux membres de la société. Un tableau statistique très instructif se trouve à la fin de la brochure de M. Leuenberger et nous en donnons un aperçu général ; de 1908 à 1922 les membres assurés augmentent de 6831 à 15.785, les colonies de 86.526 à 173.158, les cas de loque chez les assurés diminuent de 96 à 69, chez les non assurés de 42 à 3 avec un total de 1397 colonies atteintes et un pourcentage général pour les assurés de 0,7 ; de 1908 à 1922 il fut payé 67,401 fr. 75 pour indemnités et le fonds de réserve s'élève en 1922 à 30,776 fr. 58.

Evidemment ces chiffres ne sauraient être appliqués à la Suisse romande qui doit se contenter de son territoire plus restreint et n'a nulle envie de faire comme la grenouille de la fable et la Romande ne peut disposer de pareils fonds ni de pareilles ressources pour mener à chef une organisation analogue à celle de la Suisse alémanique. Pourtant un mouvement est créé, on travaille un peu partout en silence, et si les inspecteurs des cantons romands avaient la bonne idée de faire part dans les colonnes du *Bulletin* de leurs expériences et des résultats obtenus, je ne serais point surpris si nos résultats étaient aussi favorables que ceux de la Suisse alémanique.

Je ne voudrais toutefois pas aborder un terrain qui pourrait devenir dangereux et créer deux camps dans une patrie doublement unique, celle de notre chère Helvétie et celle des apiculteurs suisses. Marchons la main dans la main, communiquons-nous nos bons résultats, mettons nos expériences à la portée de tous les apiculteurs suisses, élevons-nous au-dessus des querelles mesquines et pour clore disons un chaleureux merci à M. Leuenberger pour son excellent travail ainsi qu'à la Société suisse des Amis des Abeilles à qui nous sommes redevables de bien des progrès en apiculture.

*D<sup>r</sup> E. R.*

---

## PRIX DU MIEL ET SA VENTE

---

La première récolte de 1923 ayant été à peu près nulle dans beaucoup de contrées et très inférieure à la moyenne dans d'autres, l'Assemblée de la Suisse romande d'apiculture, dans sa réunion de Nyon, avait fixé le prix de vente de 4 fr. à 4 fr. 50 le prix de gros et 5 fr. à 5.50 celui de détail. Etant donnés d'une part les stocks encore

existants de 1922, d'autre part l'entrée du miel étranger favorisée encore par le change, nous avons trouvé, quelques apiculteurs, qu'on avait peut-être exagéré ce prix de vente. Mais quand la deuxième récolte eut été, nous ne dirons ni engrangée, ni encavée, mais enbidonnée, ce fut un affolement, un apeurement à ne pas vendre, malgré les conseils répétés du *Bulletin et de l'Office du miel*. Aussi a-t-on vu des ventes à des prix dérisoires, 2 fr. 80 ou même moins, surtout dans les cantons de Fribourg et une partie de Vaud.

Nous déplorons cette manière d'agir ; nous avons même protesté dans une assemblée de section contre ce que nous appelons un manque de solidarité, surtout que les prix du fromage, de la viande ont subi de nouveau une hausse assez sensible et que celui du sucre reste assez élevé. Evidemment, l'abondance de fruits à noyaux a influencé le marché et pour ce qui me concerne de fidèles clients m'ont déclaré ne pas vouloir en acheter cette année. Mais ce n'était pas un motif pour avilir le prix de cette manière. Il semble pourtant que celui-ci se stabilise autour de 4 fr. pour le gros.

Nous en arrivons à la conclusion que voici :

Ou bien il ne vaut pas la peine de fixer un soi-disant prix officiel ou bien celui-ci devrait être fixé à nouveau après la deuxième récolte et une invite à tous les membres de la Romande à s'y tenir ; c'est la pratique des apiculteurs de la Suisse allemande.

En terminant, nous affirmons qu'en dessous de 3 francs l'apiculture est en perte, ce dont chacun pourrait se rendre compte en tenant la comptabilité de son rucher. Alors, à quoi bon se mettre mouchier ? !! Comme on dit en France.

H. Pochon.

---

## CRITIQUES AU RAPPORT DU PRÉPOSÉ AUX ASSURANCES

---

Ce rapport résume une grande activité de la part de M. Forestier et comme il nous le dit, il dut sans doute remettre souvent ses propres devoirs pour sauvegarder les intérêts de l'association. Il est clair pour tous les apiculteurs que ces assurances : accidents de piqûres, vols et déprédations sont indispensables pour chaque apiculteur et que chacun doit en faire un usage judicieux. Cependant, il faut aussi que les apiculteurs tiennent aux intérêts de leur assurance qui est celui de la Romande et évitent au préposé de *réduire dans les justes proportions leurs demandes*.

Si par exemple mon voisin se trouve malencontreusement piqué par une abeille (ce qui est fréquent dans mon cas particulier), il est

évident que si je lui dis qu'il recevra 10 ou 20 fr. de l'assurance, qu'il souhaitera même que mes braves abeilles répètent leur vengeance ! Cela n'est pas à recommander dans l'intérêt d'une caisse d'assurance, et souvent une piqûre est amortie par de bons propos : rhumatismes guéris, etc., ou par un minime cadeau en miel.

J'estime que l'assurance ne devient intéressante que là où arrivent des cas spéciaux graves : perte de bétail, alitement obligeant l'intervention médicale. Alors l'assurance n'entrerait en vigueur que contre pièces justificatives à l'appui : Certificat médical ou vétérinaire ou bien appréciation des dommages par le juge. Il en est de même pour vols et déprédations qui ne devraient être pris en considération que contre rapport de la police.

Je fais une sérieuse remarque concernant l'allégation : ruches périées pendant l'hiver *pour causes inconnues*. A mon avis, c'est la manière la plus simple pour réclamer de l'assurance et presque tous les apiculteurs y auront droit. Il y a même un *danger très grave : cette cause inconnue !* Pourquoi cet apiculteur n'a pas envoyé d'abeilles au Liebefeld, à Berne, en expliquant son cas ? La cause serait devenue parfaitement connue ! Qui nous dit et prouve que ces ruches n'avaient pas une maladie contagieuse ? J'estime qu'il aurait été plus intéressant d'encourager par une minime indemnité cet infortuné apiculteur dont les ruches furent emportées par les eaux et dont l'assurance ne couvre par ce cas.

De l'Ajoie.

Gigon, insp. cant.

---

## LE MIEL ET LES MICROBES

---

Un savant bactériologiste américain, W.-G. Sacklet, vient de faire des expériences qui démontrent que les terribles microbes, qui causent les maladies intestinales, ne peuvent vivre dans le miel pur.

*Bacillus Thyphosus* ne peut tenir dans le miel après 24 heures. C'est le germe de la fièvre typhoïde.

*B. Paratyphosus* (A et B) péricissent également dans le miel pur au bout de 24 heures. Ces microbes sont la cause d'affections analogues à la fièvre typhoïde.

*B. Fecalis Alkaligenes* disparaît dans le miel pur en 5 heures.

*B. Proteus vulgaris* ne peut survivre dans le miel pur au delà de 4 jours.

*B. Suipestifer*, dans le miel pur, ne résiste pas plus de 4 jours.

La présence de ce bacille est souvent caractérisée par la broncho-pneumonie chronique suivie de spéticémie.

*B. Lactis Acrogènes*, périt, dans le miel pur, le 4<sup>me</sup> jour.

*B. Coli communis*, cesse de vivre dans le miel pur, le 4<sup>me</sup> jour. Sa présence devient « pathogénique » dans le cas d'ulcération dans la fièvre typhoïde. Il peut pénétrer dans le sang et engendrer la péritonite.

*B. Dysenteriacus* fut détruit après 10 heures de présence dans le miel pur. Ce microbe, comme son nom l'indique, est le germe de la dysenterie.

*B. Enteritidis* ne donne plus signe de vie, dans le miel pur, après 48 heures.

Ce qu'il y a de plus important à retenir de ces découvertes, c'est que non seulement le miel naturel ne peut servir de véhicule à ces germes morbides, sauf durant quelques jours, mais qu'en outre il cause absolument leur destruction en peu de temps s'ils y sont introduits de quelque façon.

Quand donc nous mangeons du miel, nous pouvons être sûrs que nous ne sommes pas exposés à la contagion.

Et si nous considérons que beaucoup des microbes dangereux mentionnés ci-dessus sont facilement introduits dans le corps humain par l'eau, la viande, les légumes et le lait, nous classerons le miel dans une catégorie spéciale, à cause de la garantie qu'il nous offre sous ce rapport.

Le professeur Sacklet, dit fort bien dans sa conclusion : « La longévité du groupe de microbes typhogènes est très limitée dans le miel. Il est dès lors très peu probable que le miel leur serve de véhicule dans la fièvre typhoïde, la dysenterie, et les diverses affections diarrhéiques ».

De nombreux médecins prescrivent le miel et recommandent d'en faire couramment usage pour se maintenir bien portant et pour recouvrer la santé quand on est malade. Ces savants ont sans doute reconnu depuis longtemps l'action antiseptique du miel. Le sage roi Salomon ne se trompait pas quand il disait à son peuple : « Mange du miel parce qu'il est bon » Prov. XXIV, 13. Un autre homme de longue expérience, nous donne ce conseil : « Si vous éprouvez quelque trouble du côté des reins, supprimez le sucre sous toutes ses formes, et tenez-vous-en au miel, vous ne tarderez pas à voir les résultats.

*M. L. Mc. Murry*, (« Gl. in Bee Culture »).

---

## MÉFAITS DU MIEL

---

Vous ignoriez probablement que le miel contient de la térébenthine en grande quantité et, pourtant le fait vient de nous être révélé par un profane en apiculture.

Il y a quelques mois, le concierge d'une petite administration de la bonne ville de Lausanne reçut l'ordre de son directeur de procéder aux nettoyages de son bureau, d'encaustiquer, etc. Or le frère de ce directeur est apiculteur et lui envoie de temps en temps un ou deux bidons de miel. Le hasard voulut, qu'une fois, il utilisa un bidon ressemblant un peu aux bidons d'encaustique et fut déposé, par malheur, au bureau même du directeur.

Notre concierge, après avoir fait peut-être quelques libations de plus que de coutume, se trompa de bidon, prit le miel pour l'encaustique et en induisit consciencieusement son parquet, voulut frotter, mais... bernique !... Le directeur arriva peu après et ne put, malgré tout, s'empêcher de rire car l'homme en avait presque autant que le parquet.

— Que faites-vous là R. ?

— Je, je ne, je ne sais pas ce qu'il y a, mais ils ont tellement f...lanqué de térébenthine dans cette encaustique, que, que ça me monte à la tête.

Il fallut laver, racler et mettre le menuisier à l'œuvre pour remettre le parquet en état. Tout cela parce que le miel contenait de la térébenthine !

Prilly, 2 novembre 1923.

A.-G. M.

---

## RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES PESÉES EN 1923

---

Les apiculteurs qui comptaient sur une bonne récolte en 1923, tant peu semblable à l'année précédente, auront été passablement déçus, car la campagne qui vient de se terminer est à classer dans les moindres depuis nombre d'années. Bien des extracteurs seront restés en repos.

La consommation pendant l'hiver 1922 - 23 varie entre 5 et 10 kg. diminution, cependant les stations de Saint-Luc et Buttes accusent une diminution de 14 kg. 700 et 12 kg. 500.

Les pesées de mai nous indiquent en général peu d'augmentation, cependant Bulle arrive en tête de ligne avec 10 kg. 800 net, d'autres

stations de plaine, Conche, Châtelaine, Chili s. Monthey et Coppet, arrivent avec des diminutions.

Pour l'ensemble de l'année, c'est la station de Buttes qui est la mieux partagée, avec 46 kg. 550 net en juillet, avec 3 kg. 200 pour les journées des 5 et 6.

Juillet nous apporte la période des grandes chaleurs qui ont fait la caractéristique de 1923 et qui ont continué jusqu'au milieu de septembre, ce fut la sécheresse, partout les prairies sont desséchées, plus de fleurs, cependant, en général, nos avettes réussissent à récolter quelques kilos.

Un peu de miellée fut aussi remarquée en juin, mais le temps défavorable a anéanti toutes les espérances.

Montézillon, octobre 1923.

*François Savary.*

## BIBLIOGRAPHIE

### Agenda apicole romand.



Ah ! cette fois l'*Agenda apicole romand* est arrivé à réaliser tout ce que nous attendions. Tout ? Disons mieux : à peu près tout, car évidemment il surviendra encore des désirs et des vœux. Mais tel qu'il est pour 1924, il renferme de quoi pleinement satisfaire aux principales exigences. Bien ordonné, clair, d'un format très pratique, servant de portefeuille en même temps que d'agenda. Volumineux sans être encombrant il constituera, à la fin de l'année, pour ceux qui auront voulu s'en servir un document des plus précieux. Il contient 100 pages de plus que l'année passée, de jolis clichés, des articles intéressants, un concours de nouveautés apicoles, un aperçu historique 1922 - 1923, des plans et des recettes, des formulaires de comptabilité et de factures, outre les travaux de chaque mois au rucher et les indications habituelles à un agenda, etc.,

etc. Bref, c'est presque une petite encyclopédie.

Il va vous être envoyé à l'examen... gardez-le bien soigneusement ; si vous voulez être sûr de l'avoir, demandez-le directement à l'éditeur, M. Haesler-Wyss, à St-Aubin (Neuch.). La dépense certes n'est pas grande et vous évitera bien des oublis coûteux ou désastreux et ce sera, tout fait sans vous en apercevoir, l'historique de votre rucher.

*Schumacher.*

*P.-S.* — Toutes les excuses sont faites à la Section de la Basse-Broye qui a été omise dans la liste ; cela ne l'empêchera pas de prospérer, ni d'acheter l'agenda.

### L'apiculteur anglais.

Cet excellent petit guide, dont les vingt et quelques éditions témoignent de la faveur avec laquelle il a été accueilli par nos collègues d'Outre-Manche, fut traduit en français par notre regretté M. Bertrand.

La première édition de ce guide eut un écoulement rapide et de la seconde, il ne reste que quelques centaines d'exemplaires dont l'actualité est aussi grande aujourd'hui qu'au moment où elle parut en librairie.

Ce sont ces volumes que le Comité de la Société romande est heureux d'offrir aux apiculteurs.

Le prix de l'ouvrage est de 2 fr. (argent suisse).

L'envoi des volumes, aux amateurs, sera fait par M. Forestier, à Founex ; il suffira de lui adresser la dite somme, par *mandat postal* ou en *timbres-poste* pour recevoir l'ouvrage franco. *Il ne sera fait aucun envoi contre remboursement.*

Le produit de la vente de cet ouvrage est destiné à la création d'un fonds pour indemniser les apiculteurs contre les incendies, inondations, éboulements, avalanches, etc., dommages qui ne sont pas assurés par les Compagnies ; ceci en exécution de la décision prise à l'assemblée des délégués, le 17 février-1923.

---

## RECETTES

### Recette d'un biscuit au miel.

(communiquée par M<sup>me</sup> L. Lugeon, à Ferreyres).

250 gr. de farine blanche tamisée ; 50 gr. de sucre ; 1 verre de lait. Ecorce de citron ou d'orange, hâchée fine. Mélangez bien le tout ; laissez reposer  $\frac{1}{2}$  heure, puis ajouter 50 gr. de miel (soit 2 cuillerées à soupe) et un paquet de levure artificielle ; faites cuire au four dans un moule bien beurré pendant 30 minutes environ. Imitation de pain d'épices, on peut le cuire sur des feuilles, puis le couper en carrés de 5 cm. et les glacer au sucre.

---

## NOUVELLES DES SECTIONS

### Section Jura-Nord.

Par une pluie battante et un vent de tourmente, notre section eut son assemblée automnale le 23 septembre, au buffet de la gare, du coquet village de Courgenay. Malgré l'importance de la réunion, malgré l'appel à tous les membres, ceux qui n'avaient pas le train à leur portée, imitèrent nos petites ouvrières et restèrent à la maison à écouter le vent dans les grands peupliers et regarder du seuil de l'habitation. Néanmoins, le vent, la pluie et le froid furent bravés par les plus courageux et notre ruche comptait quarante « faux-bourçons », y compris les éléments directeurs.

1<sup>o</sup> Les nouveaux règlements furent distribués aux membres présents tandis qu'ils seraient expédiés à ceux des absents. L'idée de réimprimer les statuts fut bonne et nos félicitations vont au comité et spécialement au nouveau président, M. Schaffner et caissier, M. Giaque. C'est un précieux recueil, au format élégant malgré sa couleur un peu jaunâtre qui renferme les articles qui régissent notre section et ceux de la Romande, les articles des assurances et aussi les décrets de loi pour la loque et l'acariose. C'est un vrai petit livre juridique et les apicul-

teurs y trouveront maints renseignements. J'y aurais vu aussi de bon œil les décrets du Code Civil Suisse concernant l'établissement de rucher à proximité des voies publiques et des propriétés privées, les obligations de l'apiculteur concernant la responsabilité de ses abeilles vis-à-vis des étrangers, etc.

2<sup>o</sup> M. Walter, de Delémont, dont l'activité n'a pas délaissé notre section, nous parle de la mise en hivernage avec la compétence qu'on lui connaît. Sa conférence fut suivie d'une agréable causerie et chacun émit le résultat de son observation dans ce domaine. M. Walter soumit ensuite à l'assemblée une jolie série de clichés et ce fut un vrai délassement de voir défiler sur l'écran à peu près toutes les manipulations du rucher et pour finir une jolie série de photographies où l'on reconnaissait l'honorable M. Rüffi et tant d'autres vieux.

3<sup>o</sup> M. Gigon, insp. cant., traita l'*acariose*, nouvelle maladie « dangereuse et sournoise » comme l'annonçait la convocation. L'exposé clair et net de la maladie fit bien ressortir les origines de l'*acarabis Woodi*, quelques particularités, ses effets. Son travail, qui fut toute une étude et recherche sur cette maladie, fut suivi de projections également données avec l'appareil de M. Walter et chacun put se familiariser avec le parasite agrandi, tandis que ceux qui ont déjà été éprouvés, notamment à Boncourt, pouvaient se rappeler cette même image, mais réelle, après l'avoir vue dans le microscope de M. Leuenberger, le distingué chef de la loque et maladies des abeilles. La conférence de M. Gigon fut suivie d'une causerie très agitée.

M. Frey, de Boncourt, exposa son cas et se plaignit de ce qu'on ne fut pas assez large vis-à-vis de lui. Cela tournait presque en un reproche à notre inspecteur cantonal qui, par maintes répliques et dupliques, fit ressortir la suffisance et l'échelle bien graduée des subsides de l'acariose et fit ressortir que nos lois ne peuvent être interprétées à l'infini et doivent être plutôt observées *rigoureusement, en respectant les promoteurs de ces lois qui sont en même temps les seuls initiateurs de la sauvegarde de l'apiculture suisse*.

D'après les revendications de M. Frey, il fut décidé d'adresser une requête au chef des maladies des abeilles, à Berne, pour que les apiculteurs lésés par l'acariose recoivent le maximum par ruche détruite, soit 50 fr. Nous connaissons aujourd'hui la réponse, et cette requête est écartée pour le simple motif qu'il ne s'agit que de cas particuliers à notre section et qu'il est impossible d'abroger quoi que ce soit à l'arrêté de l'Office vétérinaire fédéral. D'ailleurs, ces indemnités ont été évaluées par les maîtres de l'apiculture suisse.

Lorsque ce sujet eut absorbé presque tout le temps de la réunion et que l'heure du train approchait, M. Gigon coupa court à la discussion pour présenter des choses utiles à toutes nos sections en particulier et à tous les apiculteurs en général.

Il soumit les trois points suivants à l'approbation de l'assemblée pour être rapportés par les délégués et présentés à l'assemblée des délégués de la Romande :

1<sup>o</sup> N'y aurait-il pas possibilité de *fusionner* les deux offices du miel de la Suisse : Nyon avec Binningen, afin d'obtenir un prix uniforme et travailler en étroite collaboration avec la Société suisse allemande des amis des abeilles ?

2<sup>o</sup> Demander à l'Office vétérinaire fédéral de s'occuper du cas d'acariose de Delle, source de l'infiltration en Suisse occidentale afin qu'il invite le Département d'agriculture français à prendre des mesures pour la sauvegarde de notre frontière.

3<sup>o</sup> Inviter l'Office vétérinaire fédéral à modifier le paragraphe 6 de son décret sur l'acariose et y ajouter : *Les apiculteurs ne faisant pas*

*partie d'une société d'apiculture suisse seront indemnisés jusqu'au maximum de 5 ruches, les membres des sociétés d'apiculture seront indemnisés pour la totalité des ruches détruites.*

Ces trois questions vitales furent agréées favorablement par l'unanimité et les délégués devront développer chacune d'elles.

Le ciel s'éclaircit, la sonnerie de la gare appela les Ajoulots et on se sépara en termes très cordiaux.

Nul n'est prophète et parfait ici-bas et cette réunion me laissa la satisfaction d'un bon travail et je me rendis compte encore une fois que c'est du choc des esprits que jaillit l'étincelle éclatante :

Liberté et justice, égalité, fraternité !

*Un participant.*

\* \* \*

### Fédération jurassienne.

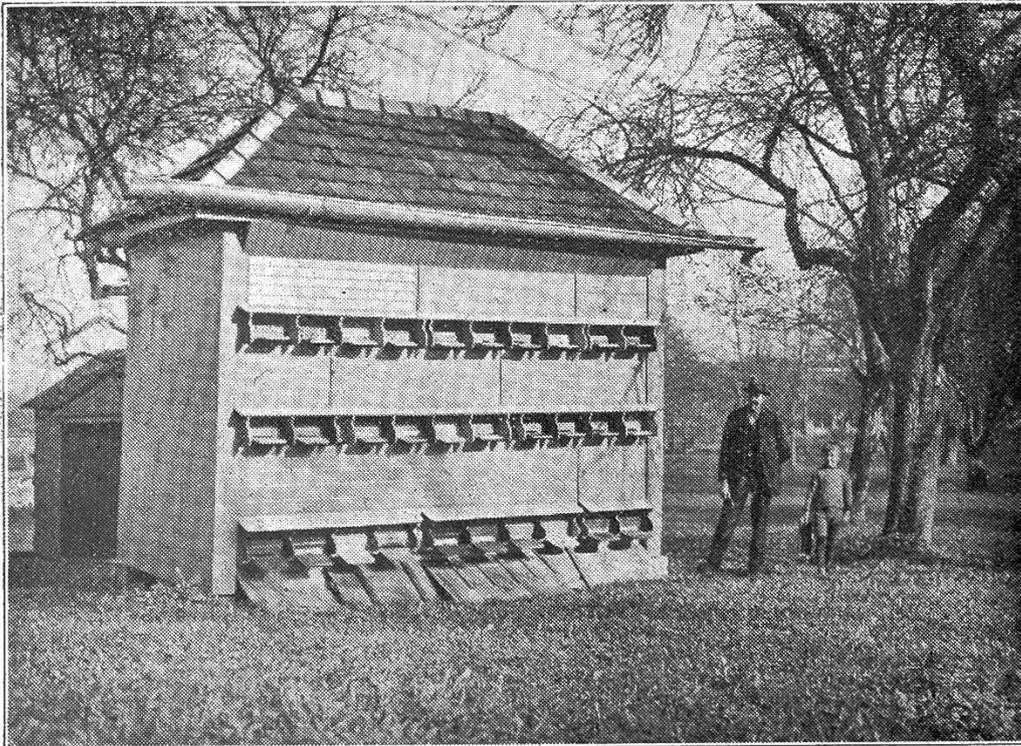
Les chefs des sections sont invités à la réunion de la Fédération dite de la loque, le samedi 15 décembre 1923, à 2 heures de l'après-midi, au Cercle romand, rue du Parc, à Bienne.

L'ordre du jour est le suivant : 1. Rapport de M. Meyrat sur l'état de la caisse. 2. Rapport de M. Faivre sur ses visites. 3. Exposé de M. Gigon sur l'acariose. 4. Approbation des comptes. 5. Concours des ruchers. 6. Réunion éventuelle de la Jurassienne en 1924. 7. Remise des pouvoirs. 8. Imprévu.

Pour la Section sortant de charge :

*Aug. Racine.*

## NOUVELLES DES RUCHERS



*Robert Grcux, Albisrieden (Zurich) le 8 novembre 1923. — Voilà une vue de mon rucher (système suisse allemand), il est situé en plein verger, dans un site admirable, au pied de l'Utlberg, près de grandes*

forêts de sapin ; j'ai de la place pour trente colonies, mais je n'en ai actuellement que neuf ; voilà trois ans que je pratique l'apiculture et malgré trois maigres années j'ai beaucoup de courage, j'ai toujours l'espérance pour l'année suivante ; si pendant ces trois ans, j'ai eu peu de miel, en revanche, j'ai beaucoup appris et eu du plaisir. J'ai eu comme « professeur » M. T. Etter, charron, qui a longtemps fait partie de la section de la Gruyère, à Bulle, il y a environ douze ans, et est actuellement possesseur d'un magnifique pavillon de quinze ruches à Altstetten (Zurich). Les apiculteurs de Bulle seront sûrement contents d'avoir de ses nouvelles.

J'aurais voulu vous envoyer quelques notes, mais jusqu'à maintenant j'ai eu la paresse d'en prendre ; cette année j'ai fait environ dix kilos de miel par ruche, du beau miel foncé que j'ai déjà tout vendu à 5 fr. 50, et actuellement il est énormément demandé.

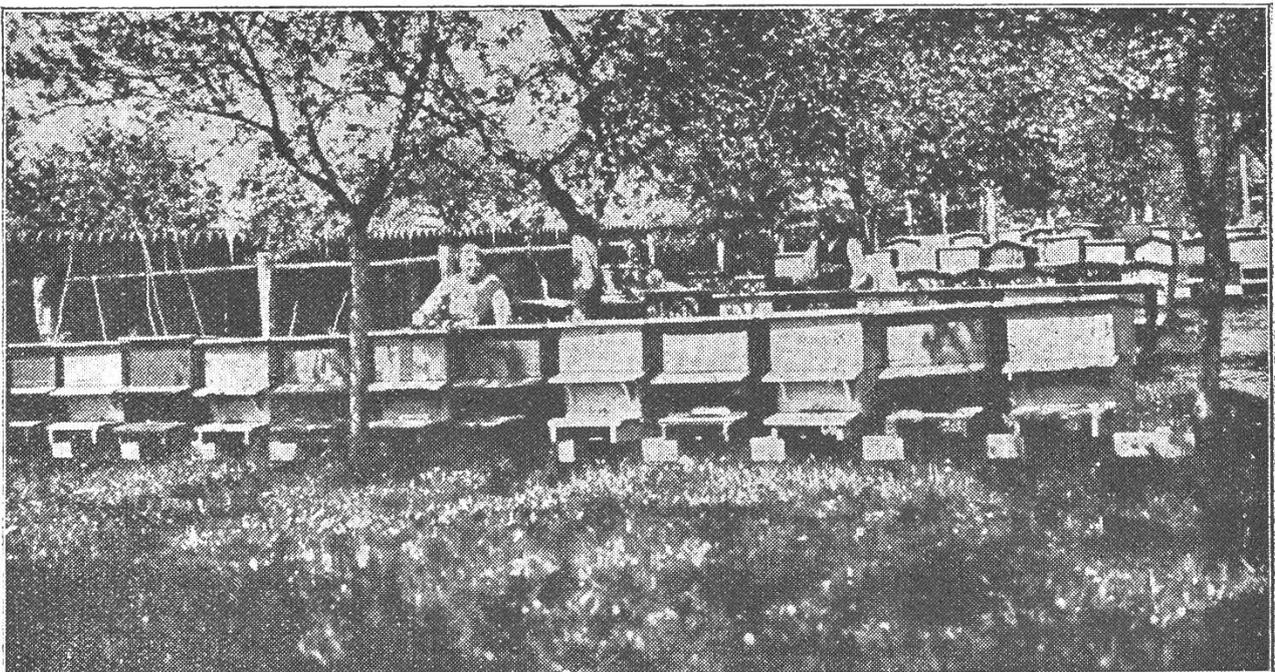
Du miel d'été, on n'en a pas eu, jusqu'aux foins, les hausses étaient complètement vides, ce n'est que les ruchers près des forêts qui ont pu donner encore quelque chose ; à Altstetten, distant à peine de deux kilomètres de mon rucher, il y a eu à peine deux kilos par ruche.

Cette année, j'ai essayé de faire l'élevage de reines, elles m'ont assez bien réussi, seulement j'en ai beaucoup perdu quand elles sortaient où ne pouvaient pas sortir se faire féconder, pour cause de mauvais temps au mois de juin. Dans notre contrée les essaims ont été plutôt rares, pour ma part, je n'en ai pas eu un seul.

C'est toujours avec plaisir que j'attends le *Bulletin*, plein de choses utiles, surtout pour les commençants, et aussi pour lire M. H. Berger, c'était mon « maître d'école », à Mont s. Rolle ; si en ce moment j'avais su que je deviendrais un jour apiculteur, je lui aurais bien demandé de me prendre avec lui vers ses abeilles.

\* \* \*

L. Lugeon, Ferreyres, le 11 novembre 1923. — Toujours très fervent lecteur du journal d'apiculture, je vous envoie une photo de mon rucher, si cela peut vous être utile pour une page à compléter. Comme nouvelles de mon rucher, l'année 1923 a paru dans ma contrée, au



début, fort défavorable, puis s'est terminée assez bonne ; malgré les quarante essaims sur quarante-cinq ruches, la récolte a été en moyenne de dix kilos par ruche.

\* \* \*

*H. Pochon, Denezey.*

Rien de bien saillant qui puisse intéresser vos lecteurs ; mêmes espoirs au début du printemps, puis période froide empêchant la production du nectar d'où résultat d'une première récolte valant à peu près le tiers de celle de 1922. Nous avons cependant fait deux observations ; la première est que ceux qui n'ont pas pris la peine de nourrir quelque peu aux premiers beaux jours n'ont presque pas eu de première récolte, au moins dans notre localité. La deuxième est que j'ai cru observer dans mon rucher que ce sont les colonies qui n'avaient plus de couvain déjà très tôt dans l'automne de 1922 qui se sont développées le plus rapidement au printemps et ont donné ces formidables et précoces essaims. Comme c'est un cas plutôt exceptionnel on ne peut en déduire aucune conséquence pratique ; cela va plutôt contre les principes recommandés par tous les bons apiculteurs, soit l'excitation à une nouvelle et forte ponte en août. Chez moi la proportion n'a pas été trop forte, six sur seize colonies, dont trois vendus.

Comme la grande généralité dans notre contrée, j'ai été très satisfait de ma deuxième récolte, miel un peu brun, mais excellent.

\* \* \*

*N. Clément-Décoppet, Yverdon, novembre 1923.* — L'année apicole a présenté dans notre section des différences fort sensibles quant aux apports de miel : la région sud a eu une belle récolte et la partie nord une faible, toutefois nous devons ajouter que nous avons eu de belles hausses, bien operculées à Sainte-Croix.

Nous signalons cette constatation avec plaisir, car c'est généralement le contraire qui a lieu — donc sans rancune.

Chez moi, comme d'habitude, pas d'essaim, au fond, je ne m'en plains pas et pourtant quelques-uns auraient été les bienvenus pour réparer les deuils de l'hiver.

Mars et avril furent pleins de promesses : les arbres fruitiers ont fourni un stimulant généreux et abondant, malheureusement en mai, un brusque retour de froid a saisi les sources du nectar et bien des ruches se trouvèrent dans la disette. On nous a même signalé que, dans le voisinage, des colonies seraient mortes en plein mai — ô ironie des saisons.

Juillet et août ont heureusement permis de garnir les hausses et une bonne partie des corps de ruche, ensorte que les raffineries n'ont pas été trop mises à contribution cet automne.

Le nourrissage s'est fait tôt et dans d'excellentes conditions atmosphériques ; tout permet de compter sur un bon hivernage.

Sous l'effet des premières gelées, les teintes automnales apparaissent et nos dernières fleurettes pendent la tête. A leurs dernières sorties nos abeilles ont encore trouvé du pollen. La vie dès lors a cessé au rucher, groupées autour de leur mère, elles rêvent des beaux jours passés et soupirent après le gai renouveau.

## DONS REÇUS

*Bibliothèque* : François Vionnet, Monthey, 1 fr. — A. Vallotton, Grand-Chêne, Onex, 1 fr. — A. Porchet, Ropraz, 2 fr. — W. Rufenacht, Vigneules, Biemme, 11 années du *Bulletin*.

A tous, nos meilleurs remerciements.

*Schumacher.*

### PAPIERS PEINTS L<sup>s</sup> GEORGE Fils

MAISON FONDÉE EN 1873

LAUSANNE

Galeries du Commerce

### George & Schumacher

Successieurs.

### Beau pavillon neuf de 32 Ruches D. B.

à vendre à très bon compte pour circonstance imprévue. Construit suivant les derniers perfectionnements.

S'adr. à **M. A. AMARON**

APPLES (Vaud). — Téléphone 15.

J'achète

### Miel en rayons (pas coulé)

Adresser offres à **Mme Vve BUSER**  
Commerce de miel. 23063

Webergasse, 40, BALE

### Travail de la cire : Alfred AMIET

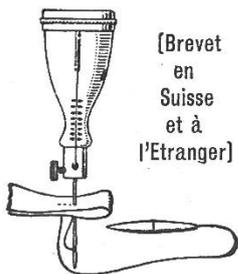
apiculteur à Orges, près Yverdon  
Fond les vieux rayons, opercules, etc.,  
Fr. 1,50 le kg. de cire obtenue. Epure la  
cire et gaufre à la presse Rietsche Fr. 1,50  
le kg. Travail consciencieux. 23105

**APICULTEUR** 35 ans ; 15  
de prat.,  
demande place dans établ. d'api-  
culture ou chez agriculteur-apicu-  
teur. Très sérieuses références.  
Entrée suivant entente.

S'adresser au rédacteur, Daillens.

### ABONNEZ-VOUS

à la *Gazette apicole de France* pour  
1924, Fr. 4.— seulement à envoyer à son  
représentant. **S. Henchoz**, Lib. Maupas,  
15, Lausanne. Le livre : *l'Abeille*, Fr. 5.



[Brevet  
en  
Suisse  
et à  
l'Etranger]

### Alène à coudre "Bijou,, avec navette "Manufix,,

fait les arrière-points comme une machine. La plus grande invention pour réparer soi-même toutes sortes de cuir et étoffes, souliers, harnais, couvertures, etc

« Bijou » est une fabrication originale en aluminium, la navette en cuivre. La bobine contenue dans la navette émet le fil comme une machine à coudre. « Bijou » n'est pas surpassé malgré toutes les charlataneries de la concurrence et les imitations sans

valeur, en bois, avec de longs crochets etc., trouant seulement le cuir ou l'étoffe, cassant le fil, gâchant la couture, instruments qui ne sont pas économiques à cause de leur procédé de faufler, exigeant beaucoup de temps. « Bijou » n'a ni faufileuse, ni outil spécial. Pour défier la concurrence, je fournis le « Bijou » avec 3 aiguilles et 1 bobine avec fil, jusqu'à fin mars, au prix actuel de revient de Fr. 3.25 au lieu de Fr. 5.40, avec navette. J'ajoute gratuitement une navette « Manufix » si cette annonce est jointe à la commande. Produit original suisse. 23063

Ch. TANNERT, Starenstrasse, 2, BALE, 7.